

Rapport annuel

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

(ARGOAT)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7	
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COLLECTIVITES EXTERIEURES	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2021, 6 services :

- 5 services exploités par la SAUR (ex syndicat de Centre Bretagne, ex syndicat de St Maudez (+ commune de Gouarec depuis le 1^{er} mai 2021), ex syndicat de St Nicolas du Pelem, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (ex syndicat de l'Argoat)

Au 1er mai 2021, la commune de GOUAREC a intégré le contrat d'affermage de Saint-Maudez.

Le présent rapport concerne uniquement le service : ARGOAT.

Les communes de ce service sont les suivantes : BULAT-PESTIVIEN, CALANHEL, CALLAC, CARNOET, DUAULT, LOHUEC, MAEL-PESTIVIEN, PEUMERIT-QUINTIN, PLOURAC'H, PLUSQUELLEC, SAINT-NICODEME, SAINT-SERVAIS et TREMARGAT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

8 500 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Réforme de la TVA immobilière.
2	01/01/2018	Prise en compte de la loi Brottes. Intégration de compteurs de sectorisation dans le périmètre d'affermage. Modification de la définition du rendement du réseau de distribution. modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence vers le SMAEP du Kreiz Breizh-Argoat.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures
Prestations particulières	mise en place de l'anti intrusion, modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie
Renouvellement	de la peinture des ouvrages peints, de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des toitures, couvertures, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Captage Les Landes CALLAC Prélèvement en nappe souterraine	15	70 842	64 941	-8,33 %
Total des prélèvements [m³]		70 842	64 941	-8,33 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	564 080	566 921
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG - GOAS KOLL	16 421	18 528

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station de l'Estremenal CALLAC Traitement complet	300	70 549	64 941	-7,95 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	70 549	64 941	-7,95 %
Importations	580 501	585 449	+0,85 %
Total général	651 050	650 390	-0,10 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4 303	4 333	+0,70 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3		
Nombre total d'abonnements	4 306	4 333	+0,63 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

BULAT-PESTIVIEN	330
CALANHEL	149
CALLAC	1 474
CARNOET	433
DAULT	271
LOHUEC	175
MAEL-PESTIVIEN	276
PEUMERIT-QUINTIN	112
PLOURAC'H	267
PLUSQUELLEC	344
SAINT-NICODEME	109
SAINT-SERVAIS	279
TREMARGAT	114
Total des abonnés	4 333

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	70 549	64 941	-7,95 %
Volume importé	580 501	585 449	+0,85 %
Volume exporté	- 87 063	- 94 812	+8,90 %
Volume mis en distribution	563 987	555 578	-1,49 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	395 684	438 482	+10,82 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	22 331		
Volume total vendu aux abonnés	418 015	438 482	+4,90 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 101 m³ par an. Elle était de 92 m³ en 2020.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
PLOUNEVEZEL (29)	5 669	6 085
POULLAOUEN (29)	363	348
SM KBA - CENTRE BRETAGNE	24 718	25 725
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG - GOAS KOLL	23 975	28 245
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG - TRAOU LONG	32 338	34 409
Volume total exporté	- 87 063	- 94 812

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	584,6	585,6	+0,17 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 16,82 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ARGOAT

2021

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,22	31,89	+5,53 %
	Abonnement 60 mm et +	30,22	31,89	+5,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,755	0,797	+5,56 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,755	0,797	+5,56 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,738	0,779	+5,56 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,727	0,768	+5,64 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,631	0,666	+5,55 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,631	0,666	+5,55 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,78	60,11	-2,70 %
	Abonnement 60 mm et +	673,22	671,55	-0,25 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,831	0,789	-5,05 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,816	0,774	-5,15 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,565	0,524	-7,26 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,377	0,336	-10,88 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,398	0,363	-8,79 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,262	0,227	-13,36 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	120,82	127,53	+5,55 %
Collectivité	161,20	154,49	-4,16 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	16,17	16,17	0,00 %
Total [€ TTC]	310,19	310,19	0,00 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

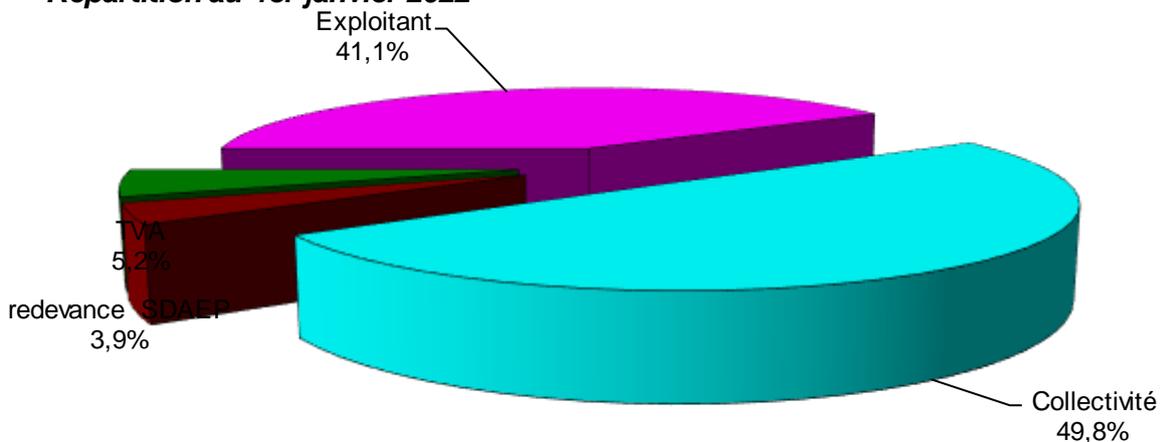
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,58 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ARGOAT

2021

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,22	31,89	+5,53 %
	Abonnement 60 mm et +	30,22	31,89	+5,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,755	0,797	+5,56 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,755	0,797	+5,56 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,738	0,779	+5,56 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,727	0,768	+5,64 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,631	0,666	+5,55 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,631	0,666	+5,55 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,78	60,11	-2,70 %
	Abonnement 60 mm et +	673,22	671,55	-0,25 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,831	0,789	-5,05 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,816	0,774	-5,15 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,565	0,524	-7,26 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,377	0,336	-10,88 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,398	0,363	-8,79 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,262	0,227	-13,36 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

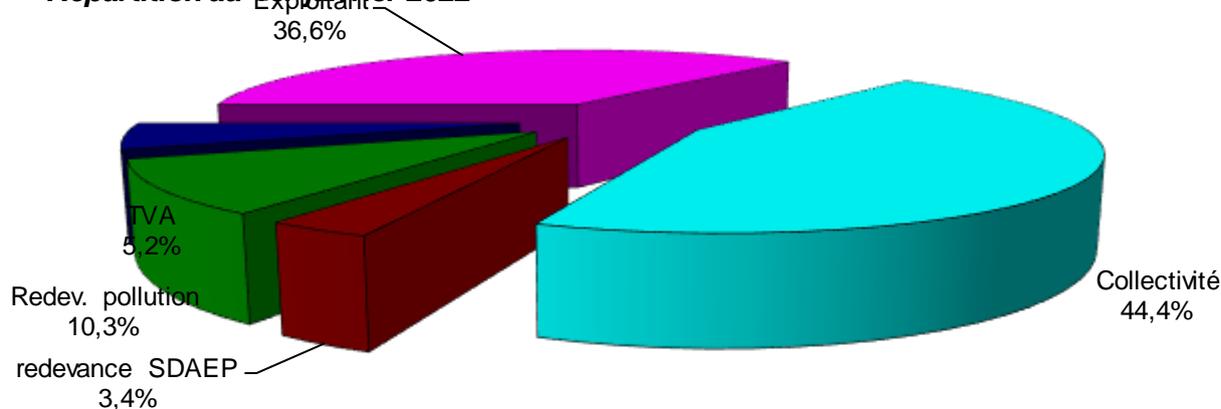
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	120,82	127,53	+5,55 %
Collectivité	161,20	154,49	-4,16 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,15	18,15	0,00 %
Total [€ TTC]	348,17	348,17	0,00 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,90 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2022

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ARGOAT

2021

tarif gros cons

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_204-DE

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COLLECTIVITES EXTERIEURES

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Part fixe	221,36	233,64	+5,55 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,421	0,444	+5,46 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Part fixe			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,30	0,30	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	555 395,56 €	552 229,71 €	-0,57 %
dont abonnements	266 109,44 €	265 558,79 €	-0,21 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 20 141,36 €	- 10 288,45 €	
Recettes de volume exporté	26 118,90 €	28 339,20 €	+8,50 %
Total recettes de vente d'eau	561 373,10 €	570 280,46 €	+1,59 %
Autres recettes			
Divers	1 054,76 €	3 399,91 €	
Loyer antennes	100,00 €	100,00 €	
Total des recettes	562 527,86 €	573 780,37 €	

● Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	417 262,71 €	427 164,89 €	+2,37 %
dont abonnements	128 051,07 €	130 848,56 €	+2,18 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 20 262,23 €	- 11 058,93 €	
Recettes de volume exporté	35 869,96 €	39 769,35 €	+10,87 %
Total recettes de vente d'eau	432 870,44 €	455 875,31 €	+5,31 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2020	2021	Variation
Dépenses de volume importé	283 892,53 €	290 084,89 €	+2,18 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	24	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	25	1	96 %	Métabolite : ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, certains métabolites de pesticides sont surveillés au titre du contrôle sanitaire des ARS.

La qualité de l'eau concernant ces molécules est déterminée par deux seuils agissant de façon complémentaire. D'une part, il existe une limite de qualité réglementaire pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules). D'autre part, sur le plan sanitaire, pour évaluer et gérer une situation de dépassement de ce premier seuil, des valeurs sanitaires individuelles (Vmax) sont établies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour certaines substances actives et métabolites pertinents.

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2021 des dépassements de la limite de qualité réglementaire pour le métabolite pertinent ESA-Métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle (Vmax = 510 µg/l) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée sur une période limitée à 3 ans éventuellement reconductible une fois.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

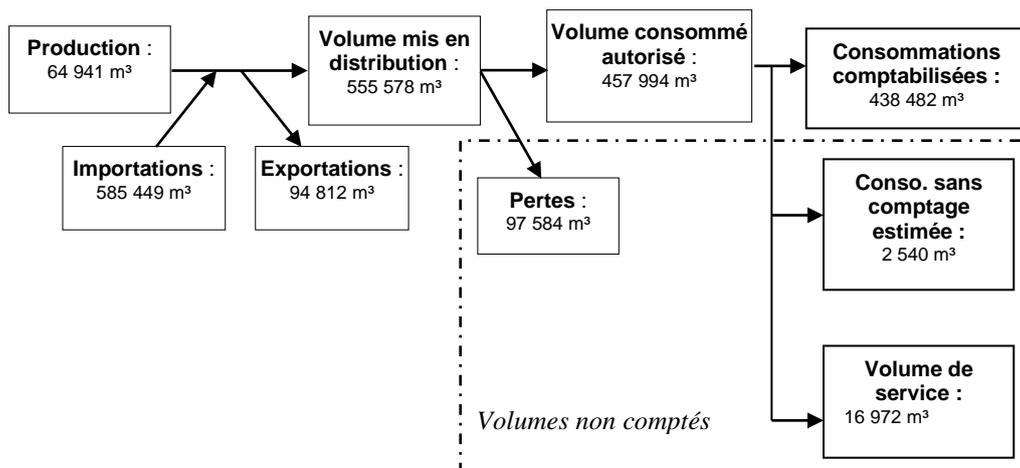
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 540 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 16 972 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	76,0 %	74,9 %	72,2 %	80,6 %	85,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,8	0,8	1,0	0,7	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,7	0,7	0,9	0,6	0,5

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,2	2,2	2,2	2,5	2,6
Seuil de rendement [%]	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,5 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	7,080	3,758	0,565	0	0,270

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement de réseau : Bourg de Saint-Nicodème (lié à l'aménagement du Bourg) = 50 ml	40 947 €
Pose de crinolines sur les réservoirs	9 626 €
Travaux de renouvellement de réseau : bourg de Duault (160 ml)	6 635 €
Extension de réseau et création d'une antenne pour 3 branchements à Kerellic -Saint-Servais	3 043 €
Installation d'un poste de rechloration au bourg de Duault	14 392 €
<u>Marché à bon de commandes CISE TP 2019 :</u> Extension de réseau CALLAC Coat Callac (260 ml) Dévoiement de conduite PVC 63 sur 60 ml - CARNOËT Quilliguern	19 869 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	394 289,61 €	342 331,27 €
Remboursements au cours de l'exercice	77 102,14 €	59 901,23 €
dont en intérêts	10 219,99 €	7 942,89 €
dont en capital	66 882,15 €	51 958,34 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	157 226,00 €	157 956,00 €	174 854,75 €	174 925,68 €	174 925,68 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER
ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU
SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Diagnostic du linéaire de canalisations à risque CVM à renouveler à BULAT-PESTIVIEN	2 198 €
Diagnostic du champ captant des landes à CALLAC	5 795 €
Travaux de renouvellement au bourg de PLUSQUELLEC	94 757 €
Travaux de renouvellement liés à la problématique des CVM au lieu dit Kernars à BULAT-PESTIVIEN	41 600 €
Pose d'une purge automatique (problématique CVM) à Kerscolan - BULAT-PESTIVIEN	4 613 €
<u>Marché à bon de commande CISE-TP/LE DU 2022-2026 :</u> - Travaux de renouvellement à CALANHEL (Tressaint et Kerlan Bihan) - Travaux de renouvellement à SAINTSERVAIS (Kerscuilh)	170 000 €
Fourniture et pose vanne à la station de Lestréménal - Callac	700 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	967,35 €	938,00 €